



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30**

RS/MG

N° 001448

**Affaires Culturelles -
Projet bal de la
renaissance :
convention de mise à
disposition de
personnels de la
commune d'Apt à la
Communauté des
Communes du Pays
d'Apt.**

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Considérant, qu'au-delà de sa participation active à l'élaboration d'un projet commun dépassant les seules limites du territoire communal, en tant que ville centre, la Commune d'Apt a mis à la disposition des structures intercommunales ses moyens humains et ses services.

Considérant, que cette mise en commun a été constamment et régulièrement renouvelée indépendamment des changements de municipalité témoignant ainsi du sens des responsabilités et du souci de continuité qui a animé les équipes municipales successives.

Vu, la délibération AS/JM n°798 du 22 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le modèle de convention susceptible d'être conclue aux fins de partager des moyens, voire de régulariser des mises à disposition existantes entre la Commune d'Apt et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale partenaires.

Vu, la délibération n° 2009-60 du 8 octobre 2009 approuvant le projet d'établissement 2008/2012 de l'Ecole Intercommunale de Musique du Pays d'APT.

Vu, la délibération du conseil communautaire par délibération n° 2010-130 du 28 octobre 2010, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet de développement culturel intercommunal de la CCPA.

Vu, la délibération RS/VC n° 1140 du 1° février 2011 relative aux interventions des services municipaux pour la réalisation des projets culturels intercommunaux dans le cadre de l'année de préfiguration.

Considérant, que la Commune a participé au soutien technique et humain du projet « Bal de la Renaissance » pour la Communauté des Communes et plus particulièrement dans le cadre du projet du département « Baroque » de l'école de musique intercommunale.

Considérant, la nécessité de conclure une convention avec la Communauté des Communes du Pays d'Apt fixant le cadre dans lequel les services municipaux sont intervenus.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, de la participation de la Commune pour le projet « Bal de la Renaissance » pour la Communauté de la Commune du Pays d'Apt,

Dit, que dans le cadre de ce projet, la Direction des Affaires Culturelles de la Commune d'Apt a apporté ses compétences à l'école de musique intercommunale du pays d'Apt.

Approuve, le projet de convention de service partagé portant sur les modalités de mise à disposition de personnels de la Commune d'Apt à la Communauté des Communes du Pays d'Apt.

Mande, le Maire d'Apt aux fins d'établir, conclure et signer tout acte(s) ou document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**